

Grenoble, 20 janvier 2017

Première action de sourçage de la Ville



La Ville de Grenoble a organisé ce jeudi 19 janvier la première action de sourçage (identification des fournisseurs potentiels de la Ville) du territoire métropolitain sur les travaux de maintenance des bâtiments municipaux.

La Ville et le CCAS gèrent 665 biens, soit environ 750 000 m² qui nécessitent 8 millions d'euros de travaux par an. Les marchés de travaux concernent 16 corps d'état concernés soit jusqu'à 49 entreprises.

L'action de sourçage, autorisée depuis l'année dernière grâce au nouveau code des marchés*, fait suite à la délibération cadre de la commande publique adoptée en février 2016, qui avait 3 objectifs prioritaires :

- la promotion de l'emploi et de l'insertion,
- la protection de l'environnement et de la santé,
- et l'accès à la commande publique des acteurs économiques du territoire.

Pour la Ville, les avantages du dispositif sont multiples :

- Toucher un plus grand nombre d'entreprises pour obtenir des offres financières plus concurrentielles
- Obtenir des offres plus adaptées aux besoins de la Ville (niveaux réglementaires attendus, amiante, taux d'ajustement selon le montant de la commande...)
- Favoriser le dialogue et l'interconnaissance avec les acteurs économiques
- Mettre à jour les difficultés rencontrées par les entreprises (délai de paiement, accès à la commande publique...) et envisager des solutions
- Informer les entreprises du fonctionnement de la commande publique pour faciliter leur accès aux marchés de travaux de la Ville
- Travailler en partenariat avec les chambres consulaires (CCI et CMA).

*** article N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

Section 1: Etudes et échanges préalables avec les opérateurs économiques - Article 4

« Afin de préparer la passation d'un marché public, l'acheteur peut effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences.

Les résultats de ces études et échanges préalables peuvent être utilisés par l'acheteur, à condition qu'ils n'aient pas pour effet de fausser la concurrence et n'entraînent pas une violation des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. »

D'autres actions de sourçage auront lieu et viendront nourrir les Assises de la commande publique (octobre 2017) qui visent à accompagner la structuration des filières locales et démultiplier les possibilités de partenariats d'une commande publique responsable.

Anne Sophie Olmos, Conseillère municipale déléguée au Contrôle de gestion externe, déclare : *« Plus de 120 acteurs économiques ont participé à cette première action de sourçage, et je les remercie. C'est une excellente nouvelle pour les prochaines Assises de la commande publique qui viendront affirmer notre démarche d'exemplarité de la dépense publique pour un territoire solidaire et durable et une économie locale dynamique ! »*

Comptant sur vous pour relayer l'information,

Cordialement,

Service presse – 04 76 76 39 21